

# LOUZAC

LETTRE MENSUELLE D'INFORMATION LOCALE

## SAINT ANDRÉ

AOUT 2023

N° 335

Site internet officiel : [www.louzac-saint-andre.fr](http://www.louzac-saint-andre.fr)

**LE MOT DU MAIRE** ☞ Ce 23 juin, avec la Folle brocante, ont pris fin les animations estivales sur la Commune. Le programme fut intense, les participants nombreux, la météo plutôt clémente et le succès à chaque fois au rendez-vous. Je ne peux que **féliciter les bénévoles de leur engagement car derrière chaque festivité il faut des hommes et des femmes pour organiser et gérer**. Merci à toutes et tous.

Tout avait donc commencé le 10 juin avec des **jeux de boules** sur la place des Borderies. Fort du succès de cette première édition, l'Ibérica relancera le cochonnet le samedi 02 septembre. Le 11 juin, la Diane des Borderies a fêté son centième anniversaire en organisant pour la première fois le **repas champêtre** des chasseurs à LOUZAC SAINT ANDRÉ.

Le 21 juin, le tout jeune Comité d'animation a transformé l'essai avec sa **première fête de la musique**. Organisée un peu « à l'arrache » par Laurent HA et son équipe, ce fut néanmoins un grand succès. Cela permet d'envisager avec optimisme les prochaines initiatives de la dernière née des associations locales ; peut-être, pourquoi pas, un marché de Noël... Trois jours après, le 24 juin, ce fut au tour de l'Association des Parents d'Elèves d'offrir une **superbe kermesse** qui s'acheva tard dans la nuit. Depuis deux ans les quelques bénévoles de l'A.P.E. ont posé des bases solides pour permettre aux futurs parents qui prendront la relève à la rentrée de poursuivre les actions et de participer ainsi à la vie de nos écoles.

Il ne faut pas oublier le sport puisque LOUZAC SAINT ANDRÉ accueille régulièrement des compétiteurs. Le 25 juin, malgré une chaleur étouffante, le **Grand Prix cycliste** organisé par le Vélo Club Ouest Charente Segonzac, fut une magnifique épreuve. Et n'oublions pas que le 1<sup>er</sup> octobre ce sont les amateurs de trail qui, à l'invitation des Tritons cognaçais, retrouveront les sentiers communaux.

Puis s'enchaîneront quatre nouvelles occasions de sortir sur la Commune. Le 07 juillet le **4<sup>ème</sup> Marché des Producteurs de Pays**, avec en maître de cérémonie Samuel TURPEAU, fut une magnifique réussite tout comme le lendemain le **Show relooking** des coiffeuses de Lova Coiff. Les convives du **repas républicain** préparé par Nicole CLÉMENT, furent heureux de se retrouver le 14 juillet. Enfin je ne peux que féliciter l'équipe de bénévoles qui, menés par Kelly et Mathieu VOLLERT, ont relancé la **Folle Brocante**. Ils ont ressemé les graines du succès pour l'année prochaine.

**Tout cela n'est possible que par l'engagement de bénévoles**, jamais assez nombreux. Mais 2023 a démontré que le vivier existe toujours. Surtout **le public a répondu à chaque fois présent**. C'est primordial car **cela crée de la convivialité, du vivre ensemble et un sentiment de communauté villageoise**. **Bravo et merci à toutes et tous**. Profitez bien de ce mois d'août pour se reposer, recharger les batteries et se préparer à de nouvelles aventures dès septembre.

Lilian JOUSSON

### MAIRIE

Les services administratifs seront ouverts normalement jusqu'au 4 août et à partir du 28 août.

Dans l'intervalle la mairie ne sera ouverte au public (de 9 H à 12 H et de 13 H 30 à 17 H 30) que :

- lundi 07 août
- mercredi 09 et jeudi 10 août
- mercredi 16 et jeudi 17 août
- lundi 21 août
- mercredi 23 et jeudi 24 août.

### TRI SÉLECTIF

Prochaines collectes des sacs jaunes (les mettre la veille au soir après 20 H) :

- lundi 07 août
- lundi 21 août

### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Fermée en août, la **bibliothèque rouvrira ses portes au public le lundi 04 septembre à 14 H**.

### PÉTANQUE

Au vu du succès de la 1<sup>ère</sup> édition en juin, l'Ibérica organise un nouveau concours le **samedi 02 septembre** sur la place des Borderies (début à 14 H 30).

Le montant de l'inscription est de 8 € ; il y aura des lots pour tous les participants. Pour faciliter l'organisation il est conseillé de s'inscrire et de payer à l'avance (☎ 05.45.82.93.44).

### VIDE DRESSING

L'Ibérica organise son premier Vide dressing le **samedi 23 septembre** dans la halle sportive.

## AGENDA

### JEUX DE BOULES

Samedi 02 septembre 14 H 30

Concours organisé par l'Ibérica

Place des Borderies

### ÉCOLES

Lundi 04 septembre

Rentrée des classes

## PAROISSE

Pas de messe en août dans les églises Saint André et Saint Martin.

## ÉTAT-CIVIL

### MARIAGE

CHATAIN Arnaud & BARDET Charlène 22 juillet

### DÉCÈS

MARTIN Marc 20 juillet

*Né le 29 janvier 1927 à SAINT CÉSAIRE et habitant sur la commune depuis 1955, il en était devenu le doyen le 27 février dernier.*

## RÉNOVATION DE L' HABITAT

La Communauté d'Agglomération de Grand Cognac a mis en place **deux dispositifs de soutien à la rénovation de l'habitat privé** appelés **OPAH-RU** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain) et **PIG** (Programme d'Intérêt Général) dont peuvent bénéficier les propriétaires de biens sur la Commune.

Un opérateur, Urbanis, a été recruté pour animer ces deux dispositifs et accompagner les porteurs de projet dans leurs travaux du montage du dossier à la livraison du chantier, de **manière neutre et gratuite**.

Ces dispositifs offrent aux propriétaires occupants ou aux bailleurs l'opportunité de valoriser leur patrimoine grâce à l'octroi de subventions pour la réalisation de travaux de **rénovation des logements de plus de quinze ans** qui concernent notamment le **gros œuvre**, l'**amélioration du confort** et la **remise aux normes**, les **économies d'énergie** et l'**adaptation pour les personnes à mobilité réduite et/ou âgées**.

Pour toute information il faut **contacter le guichet unique** de l'habitat de la Communauté d'Agglomération, **Grand Cognac Rénov'** ([grandcognacrenov@grand-cognac.fr](mailto:grandcognacrenov@grand-cognac.fr) / ☎ 05.17.22.82.50) **des techniciens vous renseigneront gratuitement sur votre projet et vos droits.**

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Pour toute inscription scolaire en août dans une des deux écoles communales, il convient de prendre contact directement avec la Mairie (se munir du livret de famille): ☎ 05 45 82 18 80 / [mairie.louzacstandre@wanadoo.fr](mailto:mairie.louzacstandre@wanadoo.fr)).

## CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 17 juillet

- **Cantine** → Fixation à 2,80 € le ticket de cantine pour l'année scolaire 2023-2024.
- **Garderie** → Revalorisation de 0,05 € applicable à chaque tarif à compter du 1<sup>er</sup> septembre.
- **Salle des fêtes** → Reconduction des conventions d'occupation aux mêmes conditions que précédemment avec Mmes PELLERIN (gymnastique douce), BLANCHARD (QI GONG) et BOUZON (danse africaine).
- **PLUi** → Avis favorable au projet du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal**.
- **Grand Cognac** → Adhésion de la commune au service commun d'instruction des demandes d'autorisations d'affichages publicitaires et d'enseignes dans le cadre du **Règlement Local de Publicité**.
- **Terrains** → Accord de cession des parcelles AV N° 126 et 299 B N° 742 au prix respectif de 150 € et 280 €.
- **Chemins à bêtes rondes** → Accord de principe de cession de portions de chemins à bêtes rondes tombées en désuétude aux propriétaires riverains nécessitant au préalable le lancement d'une enquête publique (le Pallain et les Champs Garnier).
- **VC 201** → Accord de principe de cession à la SCI PARVERY de l'ancien tracé de la voie communale nécessitant au préalable le lancement d'une enquête publique.
- **Chemins ruraux** → Accord de principe de cession à M. Julien BLANCHARD (Bourg de Louzac) et aux consorts BRILLOUET-LAMY (Chez les Longs) de portions de chemins ruraux nécessitant au préalable le lancement d'une enquête publique.

## FOOTBALL

Réunis en assemblée générale le 21 juillet sous la présidence de Patrice CHAUMETTE, **les membres de l'A.S.B. ont renouvelé à l'identique le Bureau et donné quitus au trésorier de sa bonne gestion.**

## DÉMARCHAGE

**Personne ne peut se prévaloir de la caution de la Mairie pour un quelconque démarchage physique ou téléphonique** auprès des habitants de la Commune.

Si cela devait arriver, la population en serait préalablement informée par cette Lettre mensuelle, le site Internet ou le réseau IntraMuros.

Chacun doit donc **faire preuve de la plus grande vigilance et prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter tout risque d'arnaque.**